

**PAYS DU NEUBOURG  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 novembre 2025  
 Extrait des délibérations n° 1**

Date de convocation : 18 novembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 24 novembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CRESTOT.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20 Présents : 16 Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Françoise MAILLARD - Laurence DUVAL - Martine SAINT-LAURENT

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Gérard PLESSIS - Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART

Excusé(e)s : Mesdames Marie-Noëlle CHEVALIER - Isabelle VAUQUELIN -

Absent(e)s : Monsieur Marc ROMET - Madame Hélène LEROY -

**COMPETENCE SOUTIEN VIE LOCALE**

**Objet : TRESORS DU PATRIMOINE – Attribution d'aides financières pour la restauration du patrimoine**

Rapporteur : Martine SAINT-LAURENT

**Rapport de présentation :**

La communauté de communes du pays du Neubourg regorge de patrimoines. Villes et villages possèdent des traces majeures et tangibles de l'Histoire. Cet héritage diversifié constitue l'identité du territoire et le cadre de vie de ses habitants, ainsi qu'un formidable levier d'attractivité.

Parce qu'il est tout aussi essentiel de connaître et de faire connaître ce patrimoine que de le sauvegarder, la communauté de communes a mis en place des aides à la préservation du patrimoine avec pour objectifs principaux :

- La conservation du patrimoine et sa transmission aux générations futures
- La préservation du cadre de vie des habitants
- L'attractivité du territoire et le maintien des savoir-faire locaux

Un appel à projets a été adressé aux communes, associations et syndicats du territoire du pays du Neubourg le 11 septembre 2025 avec pour date limite de dépôt des dossiers le 17 octobre 2025.

Un comité de sélection s'est tenu le 28 octobre 2025 pour examiner les candidatures, vérifier le respect du règlement validé en conseil communautaire, le 16 juin 2025 et attribuer des aides financières. La commission soutien vie locale s'est réunie le 28 octobre 2025 afin de valider les aides proposées par le comité.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer les aides financières suivantes :

Porteur du projet	Objet du projet	Montant devis € HT	Montant restant à charge avant attribution Trésors du Patrimoine	Aide financière attribuée
Commune Hectomare	Restauration porche et portail de l'église	7.474,90	4.474,90	1.495,00
Commune Crosville-le-Vieille	Restauration de 2 bannières de la charité	12.724,00	7.724,00	2.545,00
Commune de Marbeuf	Restauration de 2 retables de l'église	16.249,10	16.249,10	3.250,00
Commune de Venon	Restauration d'un vitrail de l'église	7.167,75	6.667,75	1.434,00
Association des amis de Vitot	Restauration du Christ en croix	5.043,00	5.043,00	1.009,00
Commune Criquebeuf-la-Campagne	Restauration des marches monument aux morts, marches, piliers, murets enclos paroissial	9.954,02	7.963,22	1.991,00
Commune Le Neubourg	Restauration pièce de musée Perche du Nil	30.212,00	26.212,00	4.000,00
Commune Daubeuf-la-Campagne	Création chemin pédestre valorisation patrimoine bâti et naturel	8.555,00	5.133,00	1.711,00
Commune Le Troncq	Réfection du clocher de l'église	92.933,00	37.173,00	4.000,00
Commune Tourville-la-Campagne	Restauration tombe du Père Laval et monument aux morts	10.836,00	6.836,00	2.167,00

**Projet de délibération :**

*Date de publication :* - 1 DEC. 2025

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6.000 euros par demandeur et par an,  
 Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juin 2025 portant création d'un dispositif d'aide à la préservation du patrimoine,  
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.5214-16 V,  
 Vu l'avis favorable de la commission soutien vie locale pour l'attribution des aides du 28 octobre 2025,  
 Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Décide d'attribuer les aides financières suivantes au titre de l'appel à projets de l'année 2025 :

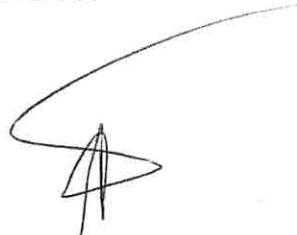
Porteur du projet	Objet du projet	Montant devis € HT	Montant restant à charge avant attribution Trésors du patrimoine	Aide financière attribuée
Commune Hectomare	Restauration porche et portail de l'église	7.474,90	4.474,90	1.495,00
Commune Crosville-la-Vieille	Restauration de 2 bannières de la charité	12.724,00	7.724,00	2.545,00
Commune de Marbeuf	Restauration de 2 retables de l'église	16.249,10	16.249,10	3.250,00
Commune de Venon	Restauration d'un vitrail de l'église	7.167,75	6.667,75	1.434,00
Association des amis de Vitot	Restauration du Christ en croix	5.043,00	5.043,00	1.009,00
Commune Criquebeuf-la-Campagne	Restauration des marches monument aux morts, marches, piliers, murets enclos paroissial	9.954,02	7.963,22	1.991,00
Commune Le Neubourg	Restauration pièce de musée Perche du Nil	30.212,00	26.212,00	4.000,00
Commune Daubeuf-la-Campagne	Création chemin pédestre valorisation patrimoine bâti et naturel	8.555,00	5.133,00	1.711,00
Commune Le Troncq	Réfection du clocher de l'église	92.933,00	37.173,00	4.000,00
Commune Tourville-la-Campagne	Restauration tombe du Père Laval et monument aux morts	10.836,00	6.836,00	2.167,00

- Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 657341).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
 Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
 Alain DEBUS



Le Président,  
 Jean-Paul LEGENDRE



Date de publication : - 1 DEC. 2025